

CQDE.ORG

2022-2023

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Présenté à l'assemblée générale du CQDE



CENTRE QUÉBÉCOIS DU
DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

Ce Rapport d'activités 2022-2023 présente les activités réalisées par le Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE) du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, correspondant à l'année financière du CQDE. Pour les activités en cours, veuillez vous référer au Plan d'action 2023-2024.

© 2023

Centre québécois du droit de l'environnement
454, avenue Laurier Est
Montréal, Québec, Canada
H2J 1E7

Courriel : info@cqde.org

Site internet : cqde.org

Rapport préparé par l'équipe du CQDE
Reproduction d'extraits de ce document permis en citant la source.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DU CQDE	2
OBJECTIFS	3
ACTIVITÉS RÉALISÉES EN 2022–2023	4
LES DOSSIERS PHARES DE 2022-2023	6
RÉFORMES LÉGISLATIVES, RÉFORMES RÉGLEMENTAIRES ET CONSULTATIONS GOUVERNEMENTALES	8
ACTIONS JUDICIAIRES ET ADMINISTRATIVES DANS L'INTÉRÊT PUBLIC	11
FORMATION DE LA RELÈVE EN DROIT DE L'ENVIRONNEMENT	12
ACTIVITÉS D'INFORMATION JURIDIQUE, D'ÉDUCATION ET DE SENSIBILISATION	13
ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE EXTERNE	15
INTERVENTIONS EN COMMISSIONS PARLEMENTAIRES	15
RELATIONS GOUVERNEMENTALES	15
COMMUNICATIONS ET PROMOTION	16
FINANCEMENT	17
ADMINISTRATION ET GOUVERNANCE	18
ANNEXE A - LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, DU COMITÉ EXÉCUTIF ET DU COMITÉ JURIDIQUE DU CQDE	21
MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 30 JUIN 2023	21
MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF EN DATE DU 30 JUIN 2023	21
MEMBRES DU COMITÉ JURIDIQUE EN DATE DU 30 JUIN 2023	21
ANNEXE B - CONFÉRENCES ET FORMATIONS DONNÉES EN 2022-2023	22
SYNTHÈSE – ATTEINTE DES RÉSULTATS - MOYENS ET INDICATEURS POUR L'ANNÉE 2022-2023	24



PRÉSENTATION DU CQDE

Né sous l'impulsion d'un groupe de juristes s'intéressant aux aspects juridiques des enjeux environnementaux, le Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE) est un organisme de bienfaisance fondé en 1989. Le CQDE compte plus de 300 membres individuels et corporatifs et plus de 10 000 sympathisantes actives dans toutes les régions du Québec.

Le CQDE s'est donné pour mission de mettre son expertise juridique au service de la population québécoise et de la protection de l'environnement.

Pour ce faire, le CQDE offre gratuitement de l'information juridique à la population, notamment via sa Ligne verte, à des groupes de protection de l'environnement et à des élues, leur permettant de faire la lumière sur les dimensions juridiques des problèmes environnementaux auxquels ils et elles font face, dans le but d'assurer le respect du droit à un environnement sain et respectueux de la biodiversité.

En tant que gardien du droit de l'environnement, le CQDE joue un rôle actif au sein de la société québécoise en intervenant dans les débats environnementaux importants qui animent l'actualité. Il participe aux consultations publiques portant notamment sur diverses réformes législatives et réglementaires, et intervient devant les instances judiciaires lorsque cela s'avère nécessaire.

Avec sa Clinique juridique, l'organisme forme également la prochaine génération de juristes en droit de l'environnement.

Le CQDE est le seul organisme à but non lucratif à offrir une expertise indépendante et gratuite en matière de droit de l'environnement au Québec, permettant par le fait même à la population d'accéder à l'information et à la justice en matière de droit environnemental.

Avec l'appui d'un solide réseau de juristes chevronnés, le CQDE contribue au développement, à la diffusion et au respect du droit de l'environnement afin de protéger l'environnement et les espèces vivantes, en agissant pour une jurisprudence progressiste et un cadre législatif et réglementaire adéquat, en donnant le droit à chaque personne de prendre activement part aux changements.

Ces objectifs guideront l'organisme dans la mise en œuvre de son prochain plan stratégique triennal 2024-2027, selon une vision conciliant continuité et innovation. En s'appuyant sur le succès de presque 35 ans d'actions menées, le CQDE consolide ses assises et poursuit son développement afin de répondre au nombre grandissant de besoins pressants, de saisir les opportunités d'intervention stratégique et de contribuer à la mise en œuvre d'une transition verte, juste et durable.

VALEURS

Le CQDE conçoit l'environnement comme faisant partie du patrimoine commun de l'humanité. Dans la mise en œuvre de la responsabilité de le protéger, le CQDE met de l'avant les valeurs suivantes :

 **INTÉGRITÉ**

 **INNOVATION**

 **INDÉPENDANCE**

 **COLLABORATION**

 **EXPERTISE**

 **ENGAGEMENT SOCIAL**



OBJECTIFS

1

PROMOUVOIR LA PROTECTION ET L'AMÉLIORATION DES MILIEUX DE VIE ET DE L'ENVIRONNEMENT, DANS L'INTÉRÊT PUBLIC.

2

PERMETTRE ET FACILITER UN PLUS GRAND ACCÈS À LA JUSTICE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT ET PROMOUVOIR L'AVANCEMENT ET LA DIFFUSION DES CONNAISSANCES À L'ÉGARD DU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT.

3

CONTRIBUER À L'AVANCEMENT DE L'ÉDUCATION DES ÉTUDIANT·ES ET STAGIAIRES EN DROIT.

4

SE PROCURER ET ADMINISTRER, AUX FINS SUSMENTIONNÉES, DES FONDS OU D'AUTRES BIENS PAR VOIE DE SOLlicitation PUBLIQUE OU PAR TOUT AUTRE MOYEN.





ACTIVITÉS RÉALISÉES EN 2022-2023

Encore une année riche en actions réalisées ! Grâce à son équipe engagée, le CQDE a mené des dossiers ambitieux en suivant les objectifs de son Plan d'action 2022-2023 et dans le respect de sa mission.

La multidisciplinarité des expertises, la rigueur et l'excellence du travail du CQDE, reconnu par ses pairs à de multiples reprises, sont autant de gages de la qualité du travail qui en résulte. La compétence et l'engagement de l'équipe demeurent un facteur de succès important. À la permanence s'ajoutent une Clinique juridique dynamique, un Comité juridique et un Conseil d'administration engagés qui augmentent nos capacités d'agir, tout en priorisant des actions à portée stratégique.

L'augmentation des demandes citoyennes et de toutes les parties prenantes de l'organisation constitue un défi qui nécessite d'accroître nos outils d'évaluation, d'optimisation et de priorisation des dossiers selon nos trois axes d'intervention : l'éducation et la sensibilisation, les réformes législatives et réglementaires, et les actions en justice quand celles-ci s'avèrent nécessaires.

Depuis sa fondation, le CQDE dispense de l'information juridique à la population, aux groupes citoyens, aux organismes environnementaux, aux journalistes et aux élèves qui tentent de mieux appréhender ce que le droit peut faire pour protéger l'environnement, tout en renforçant la capacité d'agir de ces publics rejoints. La ligne verte en est un exemple significatif. Cela lui a d'ailleurs valu en 2022 la mention spéciale du Jury dans le cadre de la remise du Prix Droits et Libertés de la Commission des droits de la personne du Québec.



Les actions du CQDE ont un fort potentiel d'effets multiplicateurs, tant en raison de la grande crédibilité de l'organisme que de son ancrage dans l'écosystème environnemental québécois. Son approche collaborative est un facteur important de succès. Que ce soit avec la Fondation David Suzuki pour soutenir les groupes engagés auprès du Réseau Demain le Québec, avec une large coalition d'acteurs du milieu environnemental dans les dossier des hydrocarbures ou avec Eau Secours dans le dossier de l'eau, le CQDE mise sur la création de synergies afin de pouvoir amplifier la portée de ses actions.

Nous sommes fier·ères de constater que le CQDE a atteint un degré de maturité organisationnelle même si le contexte ne cesse de fragiliser les OBNL, par des enjeux financiers ou une pénurie de main d'œuvre qui déstabilise le marché de l'emploi. L'organisme n'est pas épargné par ces défis mais s'assure d'y répondre en mettant en œuvre des stratégies d'attraction et de rétention du personnel.

Il est important d'assurer à l'équipe permanente de bonnes conditions de travail. L'organisme maintient donc le cap sur ses objectifs stratégiques 2021-2024 et durant l'année 2022-2023, a finalisé différents chantiers, dont la révision d'une politique salariale, qui le positionne comme une organisation agile, attractive et compétitive.

Les besoins croissants en matière de protection de l'environnement justifient la poursuite des objectifs de croissance organisationnelle. Le contexte d'intérim à la direction générale dû à des congés de maternité a favorisé le transfert de connaissances et la consolidation de stratégies de pérennisation, en parallèle d'un objectif de croissance et ce, afin de maximiser l'impact des actions de l'équipe.

Enfin, sans la confiance et le soutien de nos bailleurs de fonds en appui à notre mission, il serait difficile d'envisager grandir et répondre aux besoins croissants en matière de protection de l'environnement. Le CQDE est très reconnaissant pour ce soutien, si précieux, qui lui permet de consolider ses assises et d'envisager le futur plus sereinement. Cela témoigne d'une volonté d'agir ensemble, selon une vision conciliant continuité et innovation, en faveur d'une jurisprudence forte et d'un cadre législatif et réglementaire adéquat, qui donnent le droit à chaque personne de prendre activement part aux changements. Cela nous permet aussi de continuer à obtenir des victoires stratégiques et significatives. Merci pour tout cela.

LES DOSSIERS PHARES DE 2022-2023

Encore cette année, les interventions et l'expertise du CQDE ont contribué à des avancées majeures dans des dossiers environnementaux cruciaux pour le Québec et le Canada.

Nous sommes fier·ères de présenter ici trois exemples de dossiers témoignant des résultats concrets de notre travail :

1. UNE LOI POUR UNE GESTION PLUS TRANSPARENTE DE L'EAU

Le CQDE a joué un rôle clé et mobilisateur auprès du public et des municipalités afin d'exiger [que soit levé le secret sur les volumes d'eau prélevés au Québec](#), de pair avec l'organisme Eau Secours. Ces interventions significatives ont donné lieu au dépôt du projet de loi 20 en février dernier et de deux projets de règlements en avril 2023, lesquels constituent un pas important vers la transparence nécessaire.

Convié par les parlementaires, le CQDE a préparé [un mémoire](#) présenté en Commission parlementaire le 9 mai 2023. Il a également soumis [des commentaires](#) quant aux règlements afin d'assurer une harmonisation du cadre juridique préconisé, d'agir en soutien à l'élaboration d'outils juridiques porteurs et de pérenniser les gains obtenus au bénéfice de toutes et tous.

L'adoption du projet de loi 20 témoigne de l'importance du travail du CQDE, alors qu'une de nos recommandations était adoptée par les parlementaires. L'entrée en vigueur des règlements est attendue à brève échéance. Nous continuerons de suivre ce dossier de près.

Pour plus d'informations sur cette action, voir la section « [Réformes législatives, réformes réglementaires et consultations gouvernementales](#) ».



2. DES RAPPORTS DE RECHERCHE PORTEURS POUR LA LUTTE CONTRE LA CRISE CLIMATIQUE

À l'automne 2022, le CQDE a publié [un important rapport de recherche intitulé](#) « Écoblanchiment climatique : comment renverser la vapeur », qui examine le paysage juridique actuel au Québec et au Canada et formule des recommandations aux décideurs s'inspirant des meilleures pratiques adoptées à l'international.



Ce rapport a reçu de nombreux échos positifs et continue d'être régulièrement cités par des groupes environnementaux, des médias, des citoyennes et citoyens engagé·es. Pour diffuser plus largement les conclusions de ce rapport, le CQDE a effectué de nombreuses prises de contacts auprès des élu·es

provinciaux et fédéraux, ainsi qu'auprès d'entreprises, permettant ainsi d'alimenter les réflexions. En mars 2023, le CQDE, aux côtés de l'Association canadienne des médecins pour l'environnement et Équiterre, a participé à la consultation publique sur la réforme fédérale de la *Loi sur la concurrence* pour rappeler le besoin d'un cadre réglementaire ambitieux qui permette notamment d'endiguer les pratiques néfastes comme l'écoblanchiment.

Le CQDE souhaite poursuivre son travail sur cet enjeu majeur tant au niveau provincial que fédéral dans le but notamment d'obtenir des avancées sur les plans législatifs, réglementaires et administratifs. En parallèle, l'organisme désire étendre la portée de ce travail en examinant d'autres aspects de l'écoblanchiment, notamment les déclarations effectuées par d'autres émetteurs que les entreprises, à l'attention d'autres destinataires que les consommateur·rices, et portant sur d'autres caractéristiques environnementales que les émissions de gaz à effet de serre, incluant les effets sur la biodiversité et la protection des écosystèmes.

Toujours dans le but de proposer des moyens d'action pour lutter contre la crise climatique, le CQDE a publié à l'automne 2022 [un rapport de recherche](#) intitulé « Les

pouvoirs des municipalités de réglementer les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments ». Ce rapport, réalisé en coordination avec l'organisme Vivre en Ville, présente les options réglementaires à la disposition des municipalités afin d'agir pour la réduction des émissions de GES du secteur des bâtiments, qui équivaut à 10% des émissions québécoises. L'ampleur des émissions de GES de ce secteur, en troisième place dans l'émission des GES au Québec, ainsi que la maturité des solutions à notre disposition, font de la décarbonation des bâtiments un des chantiers prioritaires de la transition énergétique au Québec. Les municipalités ont un rôle déterminant dans la réalisation de la transition écologique et dans la lutte contre les changements climatiques. Le rapport du CQDE est d'ailleurs utilisé par différents acteurs du milieu environnemental qui œuvrent à mettre fin à l'utilisation du gaz fossile au Québec. Le CQDE souhaite pouvoir continuer à soutenir activement le travail de ces organismes.



3. UNE MOBILISATION POUR AMÉLIORER L'ACCÈS À L'INFORMATION ENVIRONNEMENTALE

En 2023, le CQDE a aussi été à l'origine d'une importante mobilisation visant l'amélioration de l'accès à l'information par la mise en œuvre d'un registre prévu à la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE). Cette mobilisation a pris la forme d'envois de courriels au Ministère de l'Environnement par plusieurs centaines de citoyen·nes et par la publication d'une lettre ouverte cosignée par 80 organismes et personnalités publiques de différents secteurs, et qui a bénéficié d'une large couverture médiatique. Nos interventions à ce sujet vont se poursuivre afin d'atteindre cet objectif d'amélioration de l'accès à l'information au Québec. Pour plus d'informations sur cette action, voir la section « [Réformes législatives, réformes réglementaires et consultations gouvernementales](#) ».

RÉFORMES LÉGISLATIVES, RÉFORMES RÉGLEMENTAIRES ET CONSULTATIONS GOUVERNEMENTALES

RÉFORMES PROVINCIALES

PROJET DE LOI 34 - LOI VISANT À AMÉLIORER L'ACCÈS À LA JUSTICE EN BONIFIANT L'OFFRE DE SERVICES JURIDIQUES GRATUITS OU À COÛT MODIQUE

En partie grâce aux efforts soutenus du CQDE, en juin 2022 a été adopté le projet de loi 34, *Loi visant à améliorer l'accès à la justice en bonifiant l'offre de services juridiques gratuits ou à coût modique*. Le CQDE a étudié de près le règlement d'application proposé par le Barreau du Québec et a soumis ses commentaires lors de la période de consultation, en analysant en parallèle les impacts sur l'organisme. Le projet de loi 34 est maintenant pleinement en vigueur, de pair avec le *Règlement sur l'exercice de la profession d'avocat au sein d'une personne morale sans but lucratif*. À un détail près, le nouveau régime répond très bien aux besoins et aux demandes du CQDE et permettra, à terme, d'alléger et d'harmoniser les activités de l'organisme. Cela étant, plusieurs démarches administratives doivent être complétées avant que le CQDE puisse bénéficier de ce nouveau régime.

PROJET DE LOI 20 - LOI VISANT À INSTITUER LE FONDS BLEU ET À MODIFIER D'AUTRES DISPOSITIONS, RÈGLEMENT SUR LA REDEVANCE EXIGIBLE POUR L'UTILISATION DE L'EAU ET RÈGLEMENT SUR LA DÉCLARATION DES PRÉLÈVEMENTS D'EAU

Le projet de loi 20 était attendu de longue date par le CQDE, s'agissant de la réponse législative à de nombreuses actions et revendications portées par l'organisme en collaboration avec plusieurs autres acteurs, tel Eau Secours. Dès la présentation du projet de loi, le 6 avril 2023, l'équipe du CQDE procédait à son analyse, mais aussi à celle des règlements intimement liés à cette loi, soit les règlements applicables en matière de déclaration obligatoire des volumes d'eau prélevés et de redevances sur ces prélèvements par les acteurs du milieu des affaires assujettis. Convié à s'exprimer en Commission parlementaire le 9 mai 2023, le CQDE y présentait son mémoire et ses recommandations sur le projet de loi 20, une de ses recommandations étant d'ailleurs entendue et intégrée au projet de loi. Le 27 mai 2023, le CQDE transmettait aussi ses commentaires sur les deux projets de règlements au MELCCFP, ces règlements constituant, certes, une avancée importante, mais suscitant aussi d'importants questionnements. Au moment d'écrire les présentes lignes, le CQDE assure toujours un suivi sur la situation, le texte final des règlements n'étant toujours pas publié.

PROJET DE LOI 22 - LOI CONCERNANT L'EXPROPRIATION

La présentation du projet de loi 22 à l'Assemblée nationale en mai 2023 a retenu l'attention de nombreux acteurs, notamment en raison de son impact potentiel sur la capacité des municipalités et de l'État à exproprier des terres à des fins



de conservation de la biodiversité, dans un contexte où le concept d'expropriation déguisée et d'indemnisation démesurée retient l'attention judiciaire et médiatique. Le CQDE, qui s'est exprimé à plusieurs reprises sur le sujet dans les médias, c'est en juillet et août 2023 qu'a lieu l'analyse détaillée du projet de , des actions de vulgarisation étant prévues en septembre 2023 pour faire comprendre les enjeux de ce dossier au grand public.

LQE - LE REGISTRE DE L'ARTICLE 118.5

Comme mentionné précédemment, le CQDE poursuit son action en matière d'accès à l'information environnementale, une dimension sans laquelle aucun accès à la justice environnementale n'est réellement possible. En 2023, le CQDE mobilisait son réseau et cosignait, avec plus de 80 organismes et personnalités publiques, une lettre ouverte demandant la mise en vigueur du registre prévu à l'article 118.5 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Bien que voté par l'Assemblée nationale il y a plus de 6 ans, ce registre public d'informations environnementales n'a jamais été mis en vigueur. Cette prise de position publique du CQDE s'imposait en raison de l'inaction du gouvernement en dépit de nombreux rappels et du maintien d'un dialogue à ce sujet par l'organisme. Fort de la mobilisation citoyenne et de ses alliés, le CQDE continuait, et continuera, à interpeller le gouvernement à chaque occasion afin de lui rappeler son obligation de mettre en œuvre la volonté démocratiquement exprimée par une loi claire.

PLAN NATURE 2030

Le 16 mai 2023, sur invitation du MELCCFP, le CQDE et cinq autres organismes environnementaux ont participé à une rencontre d'élaboration préliminaire du Plan nature 2030. Ce Plan visant à mettre en œuvre les vingt-trois (23) cibles de la COP15 est un projet de grande envergure touchant à toutes les sphères du droit de l'environnement. Lors de cette première rencontre, le CQDE indiquait les cibles retenant particulièrement son attention, mais aussi les actions qui lui semblent prioritaires dans l'élaboration de ce Plan. Sans conteste, les travaux et les interventions du CQDE sur l'élaboration du Plan nature se poursuivront en 2023-2024, à la lumière des recommandations de son Comité juridique.

RÉFORMES FÉDÉRALES

CONSULTATION SUR L'ÉBAUCHE DE LA POLITIQUE SUR L'ÉVALUATION DES MENACES IMMINENTES EN VERTU DES ARTICLES 29 ET 80 DE LA LOI SUR LES ESPÈCES EN PÉRIL – ESPÈCES TERRESTRES

Le CQDE est intervenu dans le cadre de la consultation tenue du 25 avril au 30 juin 2023 quant à l'ébauche de la Politique sur l'évaluation des menaces imminentes en vertu des articles 29 et 80 de la *Loi sur les espèces en péril – espèces terrestres*. Cette politique vise l'élaboration d'une interprétation de la notion de « menace imminente » nécessaire à l'exercice de pouvoirs d'urgence par le ministre pour protéger les espèces. L'intervention du CQDE s'imposait considérant son expertise en matière de protection des espèces en péril, dans un contexte où l'organisme a largement participé à l'évolution des interprétations judiciaires en cette matière, notamment quant à l'interprétation de l'article 80 de la *Loi sur les espèces en péril*. Le CQDE portait aussi directement à l'attention du ministère ces commentaires dans le cadre d'une participation à une rencontre à l'initiative du ministère. Nous serons attentifs à la mouture finale de la politique qui sera adoptée par Environnement et Changement climatique Canada.

RÉVISION DE LA LOI SUR LA CONCURRENCE

Le CQDE, Équiterre et l'Association canadienne des médecins pour l'environnement ont produit un mémoire conjoint dans le cadre des consultations sur l'avenir de la politique de la concurrence au Canada. En effet, à la suite de la publication de son rapport sur l'écoblanchiment climatique mentionné ci-dessus, le CQDE se devait de saisir cette opportunité pour que les éventuelles modifications à la *Loi sur la concurrence* intègrent un meilleur encadrement de l'écoblanchiment, pour le bénéfice de toutes et tous. Ce processus de réforme législative fédérale est en cours.



VEILLE LÉGISLATIVE

Fidèle à son habitude, le CQDE a aussi assuré une veille législative tant au niveau provincial que fédéral pour l'exercice 2022-2023. Plusieurs projets de loi en matière environnementale ont retenu son attention, l'organisme veillant alors à suivre assidûment l'évolution des projets de lois pour intervenir en cas de besoins. Le déploiement de ressources dans cet objectif permet au CQDE de soutenir l'ensemble de ses axes d'intervention, d'être toujours positionné comme un acteur averti du changement et de renseigner adéquatement le public et son réseau sur l'évolution du cadre juridique environnemental. Voici certains exemples des projets de loi ayant retenu l'attention du CQDE :

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

- Projet de loi n° 16 - Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions
- Projet de loi n° 29 - Loi protégeant les consommateurs contre l'obsolescence programmée et favorisant la durabilité, la réparabilité et l'entretien des biens
- Projet de loi n° 193 - Loi modifiant la Charte des droits et libertés de la personne afin de reconnaître le droit à un environnement sain à titre de droit fondamental
- Projet de loi n° 392 - Loi concernant la suspension de la délivrance de nouveaux claims miniers et mettant fin à la préséance des droits miniers et gaziers sur les autres usages du territoire

À LA CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA

- S-243 - Loi édictant la Loi sur la finance alignée sur le climat et apportant des modifications connexes à d'autres lois, en deuxième lecture au Sénat
- C-219 - Loi édictant la Charte canadienne des droits environnementaux et apportant des modifications connexes à d'autres lois
- C-226 - Loi concernant l'élaboration d'une stratégie nationale visant à évaluer et prévenir le racisme environnemental ainsi qu'à s'y attaquer et à faire progresser la justice environnementale
- C-271 - Loi conférant la capacité juridique au Fleuve Saint-Laurent et prévoyant des mesures visant sa protection, première lecture à la Chambre des communes complétée
- S-234 - Loi modifiant la Loi canadienne sur l'environnement (1999) (élimination définitive de déchets de plastiques)

En juin 2023, le CQDE amorçait une réflexion afin de bonifier et de rendre plus accessible ses activités de veille législative (voir la section suivante pour plus d'informations).

VEILLE JURISPRUDENTIELLE

Fidèle à son habitude, le CQDE a poursuivi ses activités de veille jurisprudentielle tout au long de l'année afin de soutenir les efforts de son Comité juridique et de l'équipe permanente. Ce faisant, le CQDE épeluche les outils recensant les plus récentes décisions des tribunaux en droit de l'environnement ou dans les sphères juridiques susceptibles d'influencer le droit de l'environnement.

En juin 2023, le CQDE amorçait une réflexion profonde de ses pratiques en matière de veille jurisprudentielle afin d'accroître le partage de cet outil à un plus large public et à son réseau, dans un souci de mise en œuvre de sa mission d'accessibilité et de vulgarisation du droit de l'environnement. Cette réflexion s'étend aussi aux activités de veille législative dans une optique d'accroître l'accessibilité à des sources d'informations souvent méconnues du grand public, au bénéfice des citoyen·es et du réseau du CQDE. Cette réflexion devrait mener à l'amélioration des pratiques du CQDE en matière de veille législative et jurisprudentielle dans les prochains mois.



ACTIONS JUDICIAIRES ET ADMINISTRATIVES DANS L'INTÉRÊT PUBLIC

EXPROPRIATION DÉGUISÉE (MASCOCHE C. DUPRAS)

En juillet 2022, à l'instar de la Communauté métropolitaine de Montréal et de l'Union des municipalités du Québec, le CQDE, Agiro, la Fondation David Suzuki, Nature Québec, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec, le Réseau de milieux naturels protégés, et Vivre en Ville, avec le soutien du Fonds d'héritage pour l'environnement, ont déposé conjointement à la Cour suprême du Canada une requête pour obtenir la permission d'intervenir dans un litige opposant la Ville de Mascouche à la propriétaire privée Ginette Dupras. C'était un dossier névralgique quant à la capacité des municipalités de protéger leur territoire. L'autorisation d'appel n'a pas été accordée à la Ville donc ces interventions n'ont pas été accueillies, mais le CQDE a joué son rôle de coordination, a rendu son expertise juridique disponible, et continue toujours de se mobiliser sur cet enjeu dans le cadre de réformes législatives avec le projet de loi 22 sur l'expropriation.

LOI SUR L'ÉVALUATION D'IMPACT (C-69)

Le 21 mars 2023, le CQDE, représenté par Me David Robitaille, intervenait devant la Cour suprême du Canada pour défendre la *Loi sur l'évaluation d'impact*, remise en cause par le gouvernement de l'Alberta. En mai 2022, la Cour d'appel de l'Alberta a jugé que cette Loi était inconstitutionnelle. Avant cette loi, de nombreux projets (pipelines, mines, barrages, etc.) qui devaient être soumis à une évaluation fédérale ne l'étaient pas. La Loi facilite l'évaluation de plus de projets. Le CQDE considère qu'il est crucial que chaque ordre de gouvernement puisse jouer pleinement son rôle, particulièrement en contexte de crise climatique. L'équilibre entre les compétences fédérales et provinciales doit donc aller dans les deux sens.

FIN DES ACTIVITÉS D'HYDROCARBURES AU QUÉBEC

Avec l'adoption du projet de loi 21 mettant fin à l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures, les pétrolières et gazières ont multiplié les poursuites contre la province, invoquant notamment l'expropriation déguisée. Le 19 juin 2023, le CQDE a obtenu la permission de la Cour supérieure d'intervenir dans le débat qui aura lieu sur la validité constitutionnelle de cette loi, laquelle place le Québec dans un rôle de leadership sur la scène mondiale. Le CQDE souhaite ainsi s'assurer que la mobilisation citoyenne historique qui a rendu cette loi possible puisse avoir voix au chapitre.





FORMATION DE LA RELÈVE EN DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

Chaque année, le CQDE accueille des stagiaires des facultés de droit de l'Université de Montréal, de l'Université McGill, de l'Université du Québec à Montréal et de l'Université de Sherbrooke au sein de sa [Clinique juridique](#).

En 2022-2023, ce sont treize étudiant·es qui ont réalisé un stage au CQDE, à raison d'une journée par semaine. Ils et elles ont contribué aux différents dossiers du CQDE, en répondant notamment aux demandes citoyennes de la Ligne verte, ou encore en développant du matériel et des outils pour alimenter la banque d'information juridique Obiterre.

Le travail de la Clinique juridique a de nombreuses retombées positives pour l'organisme et sa mission et les nombreux retours positifs confirment l'importance de faire évoluer quantitativement et qualitativement la Clinique juridique.

Le CQDE accueille aussi, en général, deux stagiaires du Barreau par année, sous la supervision de Me Marc Bishai. En 2022-2023, Me Flavie Riou-Routhier et Me Jean-Philippe Lemay ont été assermenté·es à la suite de leur stage respectif.

COP15

À l'occasion de la COP15, qui s'est tenue en décembre 2022 à Montréal, le [CQDE a rejoint le Collectif COP15](#), réunissant plus de 100 organisations de la société civile québécoise pour répondre à l'urgence d'agir face à la perte de biodiversité. En plus de relayer les messages du collectif, l'équipe du CQDE et les étudiant·es Clinique juridique ont donné [une conférence](#) intitulée « Protéger la biodiversité par le droit ». En parallèle, l'organisme a également profité de l'occasion pour rappeler au Ministre de l'Environnement, via une [action de mobilisation citoyenne](#), le besoin de réformer le règlement sur les habitats fauniques.

À l'issue de cette COP, le CQDE a salué l'adoption du Cadre mondial Kunming-Montréal pour assurer la protection de la biodiversité et a souligné le rôle proactif de nombreux gouvernements, dont celui du Canada, pour arriver à ce résultat.



ACTIVITÉS D'INFORMATION JURIDIQUE, D'ÉDUCATION ET DE SENSIBILISATION

LA LIGNE VERTE

Par le biais de la [Ligne verte](#), le CQDE dispense de l'information juridique à la population, aux groupes citoyens, aux organismes environnementaux, aux journalistes et aux élus qui tentent de mieux appréhender ce que le droit peut faire pour protéger l'environnement. Cela lui a d'ailleurs valu en 2022 la [mention spéciale du Jury](#) dans le cadre de la remise du Prix Droits et Libertés de la Commission des droits de la personne du Québec.

Ces demandes peuvent être faites via un [formulaire](#) de demande disponible sur notre site web, ou être initiées par téléphone. À titre d'exemples, des élus municipaux ont pu en apprendre plus sur les pouvoirs de leur municipalité quant à la protection de l'environnement en milieu agricole, un citoyen a pu proposer à son conseil municipal d'adopter une résolution pour demander la transparence quant aux prélèvements d'eau et plusieurs citoyen·nes ont découvert comment exprimer leur opinion sur les changements de zonage proposés par leur municipalité et comment ces derniers pouvaient être effectués de manière à favoriser la protection de l'environnement.

Entre le 1^{er} juillet 2022 et le 30 juin 2023, via la Ligne verte, le CQDE a traité **486 demandes d'information juridique**, soit une **augmentation de 40%** par rapport à l'année précédente.

Pour renforcer la portée de cet outil qu'est la Ligne verte, le CQDE a rejoint des groupes engagés du Réseau Demain le Québec (RDQ) dans le cadre d'une entente avec la Fondation David Suzuki, financée par la Fondation Echo. Une centaine de membres de ce Réseau ont notamment pu participer à un webinar pour apprendre comment utiliser le droit pour amplifier leurs actions citoyennes.

Toujours dans le cadre de notre collaboration avec la Fondation David Suzuki, une avocate de l'équipe juridique du CQDE a pris part au grand rassemblement du RDQ, qui s'est tenu à Québec le 20 mai 2023. Le rassemblement réunissait pour la première fois plus de 150 personnes

impliquées partout à travers la province dans la transition socio-écologique. À l'occasion de cet événement, le CQDE a animé un atelier sur le droit comme outil dans la mobilisation citoyenne pour des milieux naturels : les rôles réactifs et préventifs.

Afin d'accroître l'efficacité de ses actions, le CQDE a pour objectifs d'optimiser le traitement des demandes, de faciliter l'évaluation de l'impact généré, de bonifier ses outils pour amplifier la portée de sa Ligne verte et d'[Obiterre](#).

OBITERRE

[Obiterre](#), la banque d'information juridique gratuite vulgarisée en droit de l'environnement au Québec, permet d'informer un grand nombre d'individus et de multiplier le potentiel d'actions sur le territoire du Québec.

La plateforme est régulièrement alimentée de nouveaux articles, les retours sont unanimement positifs et les partages nombreux. En 2022-2023, ce sont 14 nouveaux articles qui ont été publiés.

En septembre 2022, trois articles ont été publiés lors de la semaine des municipalités :

- [La consultation publique sur un projet de règlement municipal](#)
- [Le rôle des municipalités régionales de comté dans la protection de l'environnement](#)
- [Comité consultatif en environnement](#)



Avec la COP15 qui s'est tenue à Montréal en décembre 2022, le CQDE a profité de l'occasion pour bonifier la thématique sur la protection de la biodiversité :

- [Quels sont les mécanismes de protection de la biodiversité prévus par la Loi sur les espèces en péril ?](#)
- [Les principales lois fédérales de protection de la biodiversité](#)
- [La préservation du territoire sous la Loi sur la conservation du patrimoine naturel](#)
- [La Convention sur la diversité biologique, c'est quoi?](#)

En juin 2023, dans le cadre du Mois de l'eau, la catégorie de la protection des milieux humides et hydriques a été bonifiée avec les articles suivants :

- [À qui appartiennent les cours d'eau au Québec](#)
- [La gestion des cours d'eau par les municipalités régionales de comté](#)
- [Pourquoi et comment créer des plans régionaux des milieux humides et hydriques?](#)

À cette occasion, plusieurs organismes environnementaux et des personnalités publiques, telles que des élus municipaux, ont partagé le contenu de cette thématique sur leurs plateformes sociales.

Aussi, tout au long de l'année, Obiterre est mis de l'avant et utilisé par différents acteurs. C'est notamment le cas de l'Association des architectes paysagistes du Québec qui en a fait la promotion sur ses réseaux sociaux et dans l'infolettre destinée à ses sympathisantes. Cet outil est également référencé sur le [site internet](#) du Réseau Demain le Québec, dans le cadre de notre partenariat avec la Fondation David Suzuki.

Pour finir, plusieurs catégories ont été bonifiées par l'ajout d'articles rejoignant des dossiers du CQDE ou des actualités environnementales :

- [L'écoblanchiment, c'est quoi?](#)
- [Le droit à un environnement sain](#)
- [L'action collective en environnement](#)
- [Une attestation d'assainissement, c'est quoi?](#)

Grâce à cette plateforme unique, le CQDE rejoint, informe et sensibilise davantage de personnes à l'égard de leurs droits. Si l'objectif premier du projet Obiterre est d'amplifier la mobilisation citoyenne en faveur de la protection de l'environnement, il contribue aussi de manière importante au traitement diligent des demandes reçues via la Ligne verte. En effet, nous pouvons répondre plus rapidement aux questions en renvoyant les personnes aux articles Obiterre lorsque ceux-ci fournissent déjà une réponse. C'est un outil essentiel qui doit continuer d'exister et de s'élargir, notamment par l'ajout de nouveaux articles suivant les intérêts exprimés par le public.



ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE EXTERNE

Nombreux·ses sont les citoyen·nes et organismes qui font appel au CQDE pour des services qui vont au-delà de l'obtention d'une information juridique ou de la réalisation de recherches juridiques, comme des avis juridiques ou de la représentation devant une instance judiciaire.

Le CQDE fournit à ces personnes des références vers des ressources externes. En ce sens, l'organisme s'est doté d'une structure adaptée pour répondre à ces demandes. Le CQDE s'assure ainsi que ces personnes pourront bénéficier de services juridiques abordables et dispensés par des avocates œuvrant en droit de l'environnement qui partagent les valeurs et la vision du CQDE. C'est ainsi que nous avons vu notamment :

- Une communauté autochtone être appuyée pour contester la validité constitutionnelle de la *Loi sur les mines du Québec* (dossier toujours en cours, mémoire déposé, audience en février 2024);
- Une maison d'édition bénéficier d'une révision prépublication d'un texte au sujet de la protection d'une espèce à statut précaire, afin de réduire les risques de poursuites en diffamation;
- Un organisme de conservation se faire représenter auprès de son co-contractant, une municipalité, dans le cadre de la négociation d'une vente d'un terrain voué à la conservation;
- Un citoyen, Marc Nantel, se faire représenter au stade de l'appel par la Fonderie Horne dans un litige d'accès à l'information environnementale (exposé déposé, audience en novembre 2023);
- Deux organismes se faire représenter auprès du MELCCFP pour l'envoi d'une lettre et de documents lui demandant de tenir compte de nouveaux renseignements scientifiques dans l'encadrement d'un projet de construction dans un milieu naturel.

INTERVENTIONS EN COMMISSIONS PARLEMENTAIRES

Le 9 mai 2023, dans le cadre du Projet de loi 20, *Loi visant à instituer le Fonds bleu et à modifier d'autres dispositions*, le CQDE est intervenu devant la [Commission des transports et de l'environnement](#), à l'Assemblée nationale du Québec.

RELATIONS GOUVERNEMENTALES

Au cours de l'exercice 2022-2023, le CQDE a communiqué avec les gouvernements provincial et fédéral sur différents dossiers auprès des ministères concernés pour leur faire part de ses avis et recommandations.

Dans le dossier de l'[accès aux données sur l'eau](#), le CQDE a poursuivi son travail en interpellant à différentes occasions le ministre de l'Environnement pour lever le secret sur les données sur l'eau, via une modification du cadre juridique.

En matière d'écoblanchiment, le CQDE a tenu plusieurs échanges avec des décideurs politiques et administratifs en vue de renforcer le cadre juridique applicable au Québec et au Canada.

Le CQDE, de pair avec d'autres organismes environnementaux, a été invité à se joindre à des rencontres régulières instaurées par Environnement et Changement climatique Canada afin d'accroître le dialogue entre les organismes sur le terrain et le ministère fédéral. Le CQDE est fier d'y porter la voix de ses membres dans une optique d'évolution positive du droit de l'environnement et dans un esprit d'échange avec les autres organismes et l'État.



COMMUNICATIONS ET PROMOTION

SITE INTERNET ET RÉSEAUX SOCIAUX

Sur l'ensemble du site web, plus de 108 000 visites ont été enregistrées entre le 1er juillet 2022 et le 30 juin 2023, dans la prolongation des visites enregistrées à la période précédente.

La banque d'information juridique vulgarisée en droit de l'environnement [Obiterre](#), lancée en 2020, connaît aussi un succès croissant. Cette année, plus de 53 000 personnes ont consulté cet outil, une augmentation croissante depuis son année de lancement. Ces visites sont favorisées par la promotion régulière des différents articles et vidéos des thématiques sur les réseaux sociaux de l'organisme ([Facebook](#), [Twitter](#), [Instagram](#) et [LinkedIn](#)) et la bonification régulière par de nouveaux articles en lien avec des enjeux d'actualité ou événements spéciaux.

La [page Facebook du CQDE](#) est toujours bien active et le nombre d'abonné·es continue d'augmenter. La page compte maintenant plus de 15 000 personnes qui suivent nos publications et interagissent. Le compte du CQDE sur le réseau social [Twitter](#) est suivi par plus de 2 800 personnes.

[LinkedIn](#) est très certainement le réseau social le plus populaire et prisé avec 3 300 abonné·es en 2023, une audience qui a presque doublé en un an.

Du côté d'[Instagram](#), c'est près de 1 400 abonné·es qui suivent notre quotidien et nos actions.

Enfin, nous envoyons ponctuellement [nos infolettres](#) à plus de 10 500 abonné·es concernant les dernières actualités du CQDE.

COUVERTURE MÉDIATIQUE

Le CQDE continue de bénéficier d'une attention médiatique importante.

En plus de faire la manchette grâce aux dossiers portés par le CQDE, de nombreux journalistes et chercheurs ont développé le réflexe de nous contacter pour obtenir des informations et nos analyses sur des dossiers spécifiques et sur l'état général du droit de l'environnement.

Entre le 1er juillet 2022 et le 30 juin 2023, **190 occurrences** médias ont été recensées. L'organisme a été principalement présent dans les médias de la presse écrite, mais également à la radio et à la télévision. Une revue de presse est disponible sur demande.

CONFÉRENCES

Le CQDE a participé à de nombreuses conférences sur des sujets variés en lien avec sa mission et s'adressant à différents publics (grand public, scientifiques, étudiant·es, etc.). Pour la liste complète, veuillez vous référer aux annexes.



FINANCEMENT

Le financement du CQDE est principalement assuré par la générosité de ses bailleurs de fonds, d'organismes subventionnaires ainsi que des donateurs et donatrices individuel·les.

En 2022-2023, le CQDE a pu compter sur le soutien de plusieurs partenaires financiers, notamment sur celui, important, de la Chambre des notaires du Québec, par l'intermédiaire de son Fonds d'études notariales, qui s'est engagée à soutenir la mission du CQDE jusqu'en 2024. Le CQDE a également bénéficié de l'appui précieux de la Fondation Echo, de la Fondation familiale Trottier, du SACAIS, ainsi que de la Fondation David Suzuki.

Concernant les ententes financières qui arrivaient à échéance, de nouvelles demandes ont été présentées à la Fondation Echo et à la Fondation Trottier. La convention de subvention avec le SACAIS a été renouvelée au 1er avril 2023 pour une période de 3 ans. Nous avons également déposé une demande de bourse au Fonds du Barreau canadien pour le Droit de demain pour continuer et approfondir les travaux du CQDE sur l'écoblanchiment. Nous avons aussi obtenu deux subventions provinciales de Services Québec qui nous ont permis l'élaboration d'une politique salariale et d'un manuel de l'employé·e et ce, avec l'accompagnement d'une firme spécialisée (ViaConseil). Enfin, nous avons obtenu une subvention fédérale dans le cadre du programme Emploi Été Canada 2023 qui nous a permis le recrutement de deux chercheuses en droit de l'environnement pour une période de dix semaines.

Pour assurer l'augmentation et la diversification des sources de revenus, le CQDE a misé sur différentes stratégies, à savoir : la recherche de nouveaux bailleurs de fonds en privilégiant le soutien à la mission et le développement d'outils pour l'optimisation de notre approche auprès des personnes donatrices grâce à l'accompagnement d'une entreprise spécialisée qui a procédé en 2022-2023 à l'analyse de notre base de données et l'accroissement de la visibilité de l'organisation. Un plan philanthropique est à l'étude pour cibler les actions prioritaires à court, moyen et long termes. Cette réflexion vient soutenir le désir de croissance de l'organisme face aux besoins grandissants.

MEMBRES ET DONATEURS

Au 30 juin 2023, le nombre d'adhésions au CQDE s'établissait à 319 membres individuels et organismes actifs répartis à travers le Québec.

L'organisme continue de bénéficier de la générosité de nombreux donateurs et donatrices qui nous donnent à l'occasion ou sur une base mensuelle. Pour l'exercice 2022-2023, le montant total des dons reçus s'élève à près de 45 000\$.

Au cours de cette période, un plan de développement philanthropique a été créé en collaboration avec l'agence PHIL afin de prioriser les actions à mener pour consolider, puis développer la philanthropie au sein de l'organisme. Ce plan sera mis en œuvre à partir de l'automne 2023.





ADMINISTRATION ET GOUVERNANCE

ÉQUIPE

Au cours de l'exercice 2022-2023, il y a eu plusieurs changements au sein de [l'équipe permanente du CQDE](#).

Tout d'abord, au poste de direction générale, Sophie-Anne Legendre occupait cette fonction par intérim jusqu'au retour de Geneviève Paul en octobre 2022. Geneviève a ensuite quitté pour un deuxième congé de maternité en mars 2023, remplacée par Caroline Poussier devenue directrice générale par intérim jusqu'au retour de Geneviève, prévu en 2024. Un poste de direction générale adjointe est envisagé en soutien à la direction générale permanente.

Au niveau administratif, nous comptons sur les compétences d'une adjointe aux opérations et à la vie associative, Valérie Hénault, qui apporte un appui considérable à toute l'équipe en plus d'avoir à sa charge plusieurs tâches organisationnelles importantes pour le CQDE.

Nous comptons aussi sur l'appui et les compétences d'une directrice des communications, Sophie Turri, et nous prévoyons l'embauche d'une ressource supplémentaire à titre de chargée des communications en appui aux nombreuses tâches.

L'équipe juridique actuelle compte trois avocates : Marc Bishai, Camille Cloutier et Merlin Voghel. Le CQDE prévoit l'embauche d'une stagiaire du Barreau à compter de janvier 2024 et une avocate junior au courant de l'année 2024. Nous avons vécu une période de transition entre le départ de quelques membres de l'équipe juridique et le remplacement des ressources en début d'année 2023. Nous tenons d'ailleurs à souligner l'engagement et le professionnalisme de chacun et chacune au courant de cette année 2022-2023 pour assurer une continuité dans les dossiers durant les périodes de transition. Enfin, nous avons pu compter sur

l'appui de deux recherchistes en droit de l'environnement pour une durée de dix semaines durant l'été 2023, une aide précieuse pour tous les dossiers en cours. Merci à Juliette Pigeon et à Élodie St-André.

BÉNÉVOLES

Le CQDE bénéficie de l'implication et de la générosité de bénévoles, plus particulièrement en termes de temps et de mobilisation des membres du Conseil d'administration et du Comité juridique. Nous continuons à recevoir des demandes bénévoles via un [formulaire en ligne](#). Cependant, la nature complexe et confidentielle des dossiers du CQDE se prête parfois mal à l'implication ponctuelle de bénévoles. Il est donc difficile de répondre à toutes les demandes.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le CQDE compte sur [un Conseil d'administration](#) engagé et mobilisé. Nous avons tenu 8 rencontres du Conseil d'administration sur l'année financière 2022-2023. La diversité d'expertises grandissante au sein des membres du Conseil d'administration contribue à soutenir le CQDE dans ses différents dossiers.

Le CQDE compte justement sur le soutien de plusieurs comités de travail créés en fonction des chantiers en cours, et formés de membres du Conseil d'administration.

COMITÉ JURIDIQUE

Le CQDE compte par ailleurs sur [un Comité juridique](#) actif regroupant des expertes en droit de l'environnement, dont plusieurs membres siègent également sur le Conseil d'administration. Outre les rencontres tenues au courant de la période, le Comité juridique travaille également en sous-comités sur des sujets précis et peut, à l'occasion et selon l'expertise, les intérêts et la disponibilité de ses membres, s'impliquer afin de soutenir la production de documents et le développement de projets.



ANNEXES





ANNEXE A - LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, DU COMITÉ EXÉCUTIF ET DU COMITÉ JURIDIQUE DU CQDE

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 30 JUIN 2023

- Anne-Julie Asselin
- François Brochu
- Rhéa Daher
- Camille Fréchette
- Cédric Gagnon-Ducharme
- Sylvain Gaudreault
- Marine Groulx
- Daria Hobeika
- Marie-Ève Maillé
- Elisabeth Patterson
- Étienne Pomerleau-Landry
- Stéphanie Roy
- Maxime Simard
- Véronique Tousignant
- Hugo Tremblay

MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF EN DATE DU 30 JUIN 2023

- Cédric Gagnon-Ducharme
- Rhéa Daher
- Anne-Julie Asselin
- Daria Hobeika
- Camille Fréchette

MEMBRES DU COMITÉ JURIDIQUE EN DATE DU 30 JUIN 2023

- Anne-Julie Asselin
- Michel Bélanger
- Sébastien Brodeur-Girard
- Christopher Campbell-Durufflé
- Camille Fréchette
- Cédric Gagnon-Ducharme
- Sylvain Gaudreault
- Jean-François Girard
- Daria Hobeika
- Hélène Mayrand
- Roland Ouedraogo Touwende
- Elisabeth Patterson
- Marc-Antoine Racicot
- David Robitaille
- Stéphanie Roy
- Alain Tellier
- Prunelle Thibault-Bédard
- Véronique Tousignant
- Hugo Tremblay



ANNEXE B - CONFÉRENCES ET FORMATIONS DONNÉES EN 2022-2023

Au cours de l'année 2022-2023, l'équipe du CQDE a offert de nombreuses conférences, présentations, formations, en plus de participer à des activités de réseautage lors d'événements publics, avec l'objectif d'accroître sa reconnaissance et sa visibilité comme organisme oeuvrant pour la protection de l'environnement et de la biodiversité.

- 13 juillet 2022** | Conférence : Accès à l'information, CRE-Abitibi-Témiscamingue, CRE-Côte-Nord, CRE-Capitale-Nationale et RNCREQ
- 14 sept 2022** | Formation : Introduction au droit de l'environnement, IDDPNQL
- 6 oct 2022** | Conférence : Accès à l'information en matière environnementale, colloque *50 ans de la LQE* tenu par la Chaire de recherche du Canada en droit de l'environnement de l'Université Laval
- 6 oct 2022** | Conférence : Prise en compte des impacts cumulatifs, colloque *50 ans de la LQE* tenu par la Chaire de recherche du Canada en droit de l'environnement de l'Université Laval
- 11 oct 2022** | Présentation du CQDE et des enjeux environnementaux contemporains, cours universitaire de l'Université de Montréal
- 12 oct 2022** | Formation : Droit minier et droit de l'environnement, IDDPNQL
- 12 oct 2022** | Conférence : Écoblanchiment climatique au Québec et au Canada : Comment renverser la vapeur
- 14 oct 2022** | Présentation du CQDE et des enjeux juridiques environnementaux contemporains, cours universitaire de l'Université de Montréal
- 19 oct 2022** | Conférence : Quel avenir pour les 10 prochaines années en aménagement du territoire?, Rendez-vous Conservation Laurentides 2022 organisés par Éco-corridor Laurentien
- 28 oct 2022** | Présentation du CQDE, Public Career Fair de l'université McGill
- 1 nov 2022** | Conférence : Décarbonation des bâtiments: compétences municipales en transition énergétique
- 9 nov 2022** | Formation : Droit forestier en droit de l'environnement, IDDPNQL
- 16 nov 2022** | Conférence : Municipalités et transition écologique : Quels outils pour concilier la protection des milieux naturels et l'urbanisation?
- 24 nov 2022** | Formation : Comment les actions citoyennes peuvent-elles contribuer à la mise en œuvre du droit à un environnement sain?, TROVEPO
- 27 nov 2022** | Formation : Décarbonation des bâtiments : compétences municipales en transition énergétique, RVHQ
- 29 nov 2022** | Formation : Écoblanchiment climatique au Québec et au Canada : Comment renverser la vapeur, FTQ
- 30 nov 2022** | Conférence : Présentation du CQDE, de la Ligne verte et d'Obiterre, webinaire de lancement du Groupe de travail sur la mobilisation citoyenne et la protection des milieux naturels organisé par le Réseau Demain le Québec
- 1 déc 2022** | Conférence : Protéger la biodiversité par le droit, programmation civile avant la COP15 (Collectif COP15)
- 14 déc 2022** | Formation : Écoblanchiment climatique au Québec et au Canada - Comment renverser la vapeur, Fonds Écoleader
- 15 déc 2022** | Conférence : Biologistes : Expert.e.s méconnu.e.s de la biodiversité!, programmation civile pendant la COP15 (Collectif COP15)






- 19 jan 2023** | Conférence : Formation portant sur la procédure d'évaluation environnementale, présentation de l'encadrement des activités et des procédures d'évaluation dans la Loi sur la qualité de l'environnement et la Loi sur l'évaluation d'impact, IDDPNQL
- 20 jan 2023** | Conférence : Présentation de l'encadrement des espèces à statut par le cadre juridique québécois et discussion sur les enjeux de celui-ci, UMQ
- 23 jan 2023** | Conférence : Les procès climatiques, CRDP, Faculté de droit de l'UdeM
- 30 jan 2023** | Cours universitaire (HEC Montréal) : Présentation du CQDE et de la justice environnementale dans le cadre d'un cours sur la décroissance, séance sur la justice animale et environnementale
- 31 jan 2023** | Cours universitaire (UQÀM) : Les municipalités et l'environnement
- 28 fév 2023** | Conférence : La prise en compte des impacts cumulatifs par le cadre juridique et pistes de solution, l'AQÉI
- 9 mars 2023** | Panel : Sommet de la biodiversité pour les municipalités, sur l'aménagement du territoire
- 28 mars 2023** | Cours universitaire (UQÀM) : Accès à l'information, en particulier le dossier de M. Nantel contre la fonderie Horne
- 3 avril 2023** | Cours universitaire (UdeM) : Les enjeux de preuve dans des dossiers de droit de l'environnement
- 14 avril 2023** | Cours universitaire (UdeM) : Les enjeux de preuve dans des dossiers de droit de l'environnement
- 20 mai 2023** | Conférence : Le droit comme outil dans la mobilisation des citoyens pour la protection des milieux naturels, rassemblement du Réseau Demain le Québec
- 31 mai 2023** | Conférence : Les outils des citoyens dans la protection de leurs milieux naturels



SYNTHÈSE – ATTEINTE DES RÉSULTATS - MOYENS ET INDICATEURS POUR L'ANNÉE 2022-2023

Note : Pour mesurer l'atteinte de la réalisation des objectifs, trois types d'indicateurs ont été choisis:

1. Des **indicateurs de processus** qui permettent de mesurer l'utilisation des ressources, les moyens déployés et l'appréciation du rythme d'avancement du projet;
2. Des **indicateurs de résultats** qui mesurent les réalisations atteintes comparativement aux cibles énoncées (ces indicateurs servent à mesurer l'atteinte de résultats intermédiaires);
3. Des **indicateurs structurels** (également appelés « indicateurs de résultats ultimes ») qui permettent d'apprécier l'impact du projet et ses répercussions dans leur globalité.

OBJECTIFS	AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MOYENS	INDICATEURS 2022-2023	RÉSULTATS 2022-2023
<p>1</p> <p>Promouvoir la protection de l'environnement et des espèces vivantes, dans l'intérêt public.</p>	<p>1.1. Effectuer des interventions juridiques qui veillent à la promotion, au développement et au respect du droit de l'environnement</p>	<p>Poursuivre l'implication du CQDE dans les processus législatifs et réglementaires stratégiques pertinents</p>	<p>Le CQDE est invité à participer à des rencontres avec les décideurs politiques en lien avec des dossiers législatifs pouvant générer des impacts sur l'environnement. Le CQDE est notamment invité à accompagner des municipalités dans le développement d'un cadre législatif et réglementaire adapté à la lutte aux changements climatiques et la crise de la biodiversité.</p>	
			<p>Le CQDE est interpellé par les médias sur des projets de loi pertinents à son mandat</p>	
			<p>Le CQDE est plus fréquemment invité à témoigner en commissions parlementaires sur un ou des projets de loi pertinents à son mandat.</p>	



ATTEINT



PARTIELLEMENT ATTEINT



EN COURS












EN ATTENTE



NON ATTEINT



SYNTHÈSE – ATTEINTE DES RÉSULTATS - MOYENS ET INDICATEURS POUR L'ANNÉE 2022-2023 (SUITE)

OBJECTIFS	AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MOYENS	INDICATEURS 2022-2023	RÉSULTATS 2022-2023
<p>1</p> <p>Promouvoir la protection de l'environnement et des espèces vivantes, dans l'intérêt public.</p>	<p>1.1. Effectuer des interventions juridiques qui veillent à la promotion, au développement et au respect du droit de l'environnement</p>	<p>Poursuivre l'implication du CQDE dans les processus législatifs et réglementaires stratégiques pertinents</p>	<p>Certaines recommandations du CQDE sont prises en considération dans le cadre d'amendements apportés aux projets de loi.</p>	
			<p>Le public et des parties prenantes bénéficient de l'expertise du CQDE (mesurée par le biais de témoignages d'appréciation et l'inclusion de recommandations du CQDE dans les différentes interventions des organismes ou personnes ayant bénéficié de l'expertise du CQDE).</p>	
		<p>Poursuivre les démarches afin d'accroître l'accès à l'information en matière environnementale, notamment en matière d'accès aux données sur l'eau et d'accès aux données sur les contaminants atmosphériques.</p>	<p>Le CQDE intervient dans l'espace public et auprès des instances concernées pour favoriser l'accès à l'information en matière environnementale.</p>	 
			<p>Des acteurs intéressés continuent de faire pression sur le gouvernement du Québec en reprenant les recommandations formulées par le CQDE en matière d'accès aux données sur l'eau pour en assurer une gestion responsable.</p>	 
			<p>Le gouvernement du Québec pose certaines actions visant à reconnaître le caractère public des données sur l'eau.</p>	 
		<p>Participer activement au développement d'un cadre législatif et réglementaire visant à enrayer l'écoblanchiment climatique, notamment par la publication d'un rapport et l'organisation d'un webinaire.</p>	<p>Les recommandations du CQDE concernant le développement d'un cadre législatif et réglementaire adapté à la lutte aux enjeux d'écoblanchiment climatique obtiennent un écho auprès des médias et de différentes parties prenantes intéressées.</p>	

 ATTEINT

 PARTIELLEMENT ATTEINT




 EN COURS

 EN ATTENTE

 NON ATTEINT



SYNTHÈSE – ATTEINTE DES RÉSULTATS - MOYENS ET INDICATEURS POUR L'ANNÉE 2022-2023 (SUITE)

OBJECTIFS	AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MOYENS	INDICATEURS 2022-2023	RÉSULTATS 2022-2023
<p>1</p> <p>Promouvoir la protection de l'environnement et des espèces vivantes, dans l'intérêt public.</p>	<p>1.1. Effectuer des interventions juridiques qui veillent à la promotion, au développement et au respect du droit de l'environnement</p>	<p>Participer aux consultations sur la mise en oeuvre de la Loi visant à améliorer l'accès à la justice en bonifiant l'offre de services juridiques gratuits ou à coût modique (projet de loi 34) concernant la pratique des juristes en OBNL.</p>	<p>Les recommandations du CQDE transmises dans le cadre des consultations sur la mise en oeuvre de la Loi visant à améliorer l'accès à la justice en bonifiant l'offre de services juridiques gratuits ou à coût modique (projet de loi 34) concernant la pratique des juristes en OBNL sont prises en compte, en totalité ou en partie.</p>	
		<p>Poursuivre la veille stratégique afin d'identifier des possibilités d'effectuer des interventions juridiques novatrices visant à assurer la protection de l'environnement et des espèces vivantes.</p>	<p>Le CQDE entame au moins une nouvelle intervention juridique (actions judiciaires, représentations ou autres interventions devant tout tribunal ou toute instance compétente), dans la mesure où les critères de priorisation sont satisfaits.</p>	
		<p>Effectuer une veille des suites de dossiers d'intérêt stratégique pour le CQDE. Par exemple, effectuer un suivi du dossier Mascouche et des actions judiciaires entourant la réglementation municipale portant sur les milieux naturels ainsi que des possibles suites liées au dossier Gazoduq.</p>	<p>Le CQDE propose des pistes de réforme du régime d'expropriation du Québec et celles-ci sont reprises par certains partenaires clés impliqués dans des dossiers connexes.</p>	

 ATTEINT

 PARTIELLEMENT ATTEINT

 EN COURS

 EN ATTENTE

 NON ATTEINT



SYNTHÈSE – ATTEINTE DES RÉSULTATS - MOYENS ET INDICATEURS POUR L'ANNÉE 2022-2023 (SUITE)

OBJECTIFS	AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MOYENS	INDICATEURS 2022-2023	RÉSULTATS 2022-2023
<p>1</p> <p>Promouvoir la protection de l'environnement et des espèces vivantes, dans l'intérêt public.</p>	<p>1.2. Promouvoir la participation du public aux consultations publiques</p>	<p>Promouvoir la participation du public aux consultations publiques provinciales et fédérales, notamment en offrant de l'information juridique sur les processus de consultation et en guidant la population lors de consultations tenues, par exemple dans le cadre de l'évaluation environnementale régionale du fleuve Saint-Laurent.</p>	<p>Le CQDE poursuit son travail de sensibilisation et d'éducation en outillant la population pour qu'elle puisse prendre part efficacement aux processus de consultations publiques, notamment par le partage d'informations pertinentes sur Obiterre et via la Ligne verte.</p>	
			<p>Le CQDE poursuit son travail de sensibilisation et d'éducation en répondant aux demandes d'accompagnement juridique de diverses parties prenantes et portant sur différents projets et leurs processus de consultation respectifs. Le CQDE obtient des retours positifs de la part de ces individus et parties prenantes.</p>	
<p>2</p> <p>Permettre et faciliter un plus grand accès à la justice en matière d'environnement et promouvoir l'avancement et la diffusion des connaissances à l'égard du droit de l'environnement.</p>	<p>2.1. Réaliser des activités éducatives relativement au droit de l'environnement</p>	<p>Améliorer la présentation visuelle et la diffusion des rapports et mémoires produits dans le cadre du travail d'analyse des processus législatifs et réglementaires effectués.</p>	<p>Le CQDE améliore sa boîte à outils graphique, notamment par l'ajout de gabarits appropriés pour la présentation de mémoire, rapports, supports visuels utilisés lors de conférences, etc</p>	
			<p>Le CQDE poursuit la promotion d'Obiterre : le nombre de visites sur les pages d'Obiterre augmente.</p>	
		<p>Les articles publiés sont actualisés en continu lorsque des changements législatifs et réglementaires le justifient.</p>		



ATTEINT



PARTIELLEMENT ATTEINT



EN COURS







EN ATTENTE



NON ATTEINT



SYNTHÈSE – ATTEINTE DES RÉSULTATS - MOYENS ET INDICATEURS POUR L'ANNÉE 2022-2023 (SUITE)

OBJECTIFS	AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MOYENS	INDICATEURS 2022-2023	RÉSULTATS 2022-2023
<h1>2</h1> <p>Permettre et faciliter un plus grand accès à la justice en matière d'environnement et promouvoir l'avancement et la diffusion des connaissances à l'égard du droit de l'environnement.</p>	<p>2.1. Réaliser des activités éducatives relativement au droit de l'environnement</p>	<p>Accroître la promotion des contenus Obiterre afin d'en assurer le rayonnement optimal auprès des différents publics du CQDE.</p>	<p>De nouveaux articles sont publiés et promus via différents canaux et par l'intermédiaire de collaborateurs.</p>	
		<p>Le trafic sur le site Internet augmente à plus de 115 000 visites annuellement, dont un nombre important sur les pages d'Obiterre.</p>		
		<p>Organiser et/ou participer à des conférences en droit de l'environnement à l'intention du grand public, du personnel politique et des élu·es, ainsi que des professionnel·les en environnement.</p>	<p>Le CQDE produit au moins une conférence pérenne accessible sur demande ou sur son site Internet.</p>	
		<p>Le CQDE obtient un retour positif à la suite des conférences données à différents publics (grand public, scientifiques, etc.)</p>		
		<p>Accroître le nombre de sympathisant·es que le CQDE peut rejoindre, tous canaux confondus.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Atteindre 16 000 abonnés Facebook (passant de 14 800 à 16 000) • Atteindre 2 950 abonné·es Twitter (passant de 2 750 à 2 950) • Atteindre 1 250 abonné·es Instagram (passant de 1 195 à 1 250) • Atteindre 10 100 abonné·es à l'infolettre (passant de 9 878 à 10 100) • Atteindre 2 500 abonné·es LinkedIn (passant de 1 950 à 2 500) • Atteindre 445 membres (passant de 395 à 445) 	
		<p>15 500 Facebook, 2 895 Twitter, 1 375 Instagram, 10 600 infolettre, 3 300 LinkedIn, 319 membres</p>		



ATTEINT



PARTIELLEMENT ATTEINT



EN COURS



EN ATTENTE



NON ATTEINT



SYNTHÈSE – ATTEINTE DES RÉSULTATS - MOYENS ET INDICATEURS POUR L'ANNÉE 2022-2023 (SUITE)

OBJECTIFS	AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MOYENS	INDICATEURS 2022-2023	RÉSULTATS 2022-2023
<p>2</p> <p>Permettre et faciliter un plus grand accès à la justice en matière d'environnement et promouvoir l'avancement et la diffusion des connaissances à l'égard du droit de l'environnement.</p>	<p>2.1. Réaliser des activités éducatives relativement au droit de l'environnement</p>	<p>Poursuivre la bonification des processus et outils de la Ligne verte afin d'en augmenter le potentiel d'impact pour les utilisatrices et en assurer la promotion via différents canaux.</p>	<p>Le CQDE obtient des données qualitatives et quantitatives des personnes et groupes ayant eu recours à la Ligne verte afin de pouvoir mieux mesurer l'impact et ajuster ses stratégies de traitement des demandes.</p>	
		<p>Poursuivre les démarches auprès d'alliés dans le but de développer des collaborations visant à faciliter la diffusion des connaissances et l'accès à la justice en matière d'environnement.</p>	<p>Le CQDE poursuit son travail de collaboration au sein de différentes coalitions, en approfondissant notamment son entente stratégique avec la Fondation David Suzuki dans le cadre du Réseau Demain le Québec.</p>	
		<p>Amorcer la réflexion sur les opportunités de création d'une veille législative, réglementaire et jurisprudentielle afin de répondre aux besoins des lecteurs-trices de tous les horizons.</p>	<p>Le CQDE saisit au moins une nouvelle opportunité de développer une collaboration avec une organisation, en lien avec les objectifs stratégiques de l'organisme.</p>	
	<p>2.2. Réaliser des activités de recherche relatives au droit de l'environnement et en diffuser les résultats auprès de la population.</p>	<p>Améliorer nos capacités opérationnelles pour être en mesure de faire simultanément des recherches sur plusieurs aspects juridiques d'un domaine présentant une opportunité pour la protection des droits environnementaux.</p>	<p>Le CQDE identifie le ou les publics pour lesquels une veille législative, réglementaire et jurisprudentielle pourrait être développée.</p>	
		<p>Le CQDE s'adjoit de l'aide spécialisée en externe pour compléter ses capacités opérationnelles lorsque nécessaire.</p>		

ATTEINT

PARTIELLEMENT ATTEINT

EN COURS

EN ATTENTE






NON ATTEINT

SYNTHÈSE – ATTEINTE DES RÉSULTATS - MOYENS ET INDICATEURS POUR L'ANNÉE 2022-2023 (SUITE)

OBJECTIFS	AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MOYENS	INDICATEURS 2022-2023	RÉSULTATS 2022-2023
<p>2</p> <p>Permettre et faciliter un plus grand accès à la justice en matière d'environnement et promouvoir l'avancement et la diffusion des connaissances à l'égard du droit de l'environnement.</p>	<p>2.3. Offrir au public de l'information juridique en matière de droit de l'environnement</p>	<p>Assurer la promotion et le rayonnement de la Ligne verte afin de la faire connaître et apprécier du plus grand nombre.</p>	<p>Le CQDE obtient des données qualitatives et quantitatives des personnes et groupes ayant eu recours à la Ligne verte afin de pouvoir mieux mesurer l'impact et ajuster ses stratégies de traitement des demandes.</p>	
		<p>Sur obtention du financement nécessaire, développer une collaboration avec une organisation autochtone afin de fournir de l'information juridique aux groupes et individus des communautés autochtones et contribuer à l'élaboration de webinaires, ateliers, formations ou toute autre activité d'éducation et de sensibilisation jugée pertinente.</p>	<p>Le CQDE entreprend des démarches auprès de bailleurs de fonds potentiels afin d'obtenir le financement nécessaire au développement d'un projet destiné à rendre plus accessible la justice environnementale aux communautés autochtones.</p>	
		<p>Poursuivre l'élaboration, via Obiterre, d'outils de vulgarisation juridique (voir objectif 2).</p>	<p>Le CQDE établit au moins une collaboration avec une organisation autochtone.</p>	
		<p>cf. axe d'intervention 2.1.</p>		

ATTEINT
 PARTIELLEMENT ATTEINT
 EN COURS
 EN ATTENTE
 NON ATTEINT

SYNTHÈSE – ATTEINTE DES RÉSULTATS - MOYENS ET INDICATEURS POUR L'ANNÉE 2022-2023 (SUITE)

OBJECTIFS	AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MOYENS	INDICATEURS 2022-2023	RÉSULTATS 2022-2023
<p>3</p> <p>Contribuer à l'avancement de l'éducation des étudiants et stagiaires en droit.</p>	<p>3.1. Former la relève en droit de l'environnement</p>	<p>Continuer d'accueillir une dizaine de stagiaires en droit à la session d'automne et d'hiver au sein de sa Clinique juridique.</p>	<p>Les stagiaires font un retour positif par l'intermédiaire de témoignages de leur expérience au sein de la Clinique.</p>	
		<p>Des retours positifs des collaborateurs universitaires sont reçus.</p>		
		<p>Accueillir une stagiaire en droit à la suite de la réussite de leur examen du Barreau.</p>	<p>Le ou la stagiaire fait un retour positif de son stage.</p>	
		<p>Lancer le Réseau alumni de la Clinique juridique et en assurer l'animation régulière par l'intermédiaire de communications dédiées, de formations, de conférences et d'événements.</p>	<p>Le Réseau alumni de la Clinique juridique est officiellement lancé et au moins 45 % des anciennes stagiaires acceptent d'en faire partie.</p>	
		<p>Le CQDE développe les outils appropriés pour animer le Réseau alumni de la Clinique juridique, notamment un formulaire est mis en ligne sur son site Internet pour que les anciennes stagiaires puissent rejoindre le Réseau. Un groupe LinkedIn dédié est créé afin de permettre aux membres du Réseau d'échanger et de réseauter.</p>		



ATTEINT



PARTIELLEMENT ATTEINT



EN COURS










EN ATTENTE



NON ATTEINT







SYNTHÈSE – ATTEINTE DES RÉSULTATS - MOYENS ET INDICATEURS POUR L'ANNÉE 2022-2023 (SUITE)

OBJECTIFS	AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MOYENS	INDICATEURS 2022-2023	RÉSULTATS 2022-2023
<p>4</p> <p>Se procurer et administrer, aux fins susmentionnées, des fonds ou d'autres biens par voie de sollicitation publique ou par tout autre moyen.</p>	<p>4.1. Assurer, par le biais d'une stratégie de financement fondée notamment sur l'obtention de financement récurrent, la diversification et l'augmentation des sources de revenus afin de consolider le maintien de l'équipe permanente et ainsi contribuer à la pleine et entière réalisation de la mission du CQDE</p>	<p>Finaliser le passage vers la nouvelle plateforme de gestion des dons et des membres et fermer l'ancienne plateforme.</p>	<p>Les membres et donateurs·trices sont transféré·es sur Yapla et le compte Paypal est fermé.</p>	
		<p>Mettre en place un cycle donateur optimisé, inspiré des meilleures pratiques en philanthropie afin de bien répondre aux besoins et attentes de ses membres et sympathisantes.</p>	<p>Une agence spécialisée en développement philanthropique est mandatée pour accompagner le CQDE.</p>	
		<p>Solliciter plus activement son réseau afin de faire grandir sa base de donateur·trices.</p>	<p>Au moins deux campagnes de financement sont menées au cours de l'année pour accroître les dons individuels.</p>	
		<p>Faire la promotion des dons planifiés comme façon de soutenir les actions du CQDE.</p>	<p>Le CQDE évalue la possibilité d'inclure au moins une opération de publipostage au courant de l'année.</p>	
			<p>Le nombre de dons reçus annuellement augmente et le montant moyen des dons augmente.</p>	
			<p>Le CQDE est ajouté à la liste des organismes identifiés par Volonté de Faire pour recevoir des legs.</p>	
			<p>Le CQDE développe du matériel afin de pouvoir communiquer sur les legs testamentaires.</p>	

 ATTEINT PARTIELLEMENT ATTEINT EN COURS EN ATTENTE NON ATTEINT

SYNTHÈSE – ATTEINTE DES RÉSULTATS - MOYENS ET INDICATEURS POUR L'ANNÉE 2022-2023 (SUITE)

OBJECTIFS	AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MOYENS	INDICATEURS 2022-2023	RÉSULTATS 2022-2023
<p>4</p> <p>Se procurer et administrer, aux fins susmentionnées, des fonds ou d'autres biens par voie de sollicitation publique ou par tout autre moyen.</p>	<p>4.1. Assurer, par le biais d'une stratégie de financement fondée notamment sur l'obtention de financement récurrent, la diversification et l'augmentation des sources de revenus afin de consolider le maintien de l'équipe permanente et ainsi contribuer à la pleine et entière réalisation de la mission du CQDE</p>	<p>Mobiliser et animer la communauté de bénévoles du CQDE.</p>	<p>Le CQDE communique et sollicite au besoin des bénévoles pour l'appuyer dans ses opérations.</p>	
		<p>Continuer à faire preuve d'une reddition de comptes rigoureuse auprès des bailleurs de fonds et poursuivre l'identification de nouveaux bailleurs de fonds potentiels.</p>	<p>Dépôt des documents exigés pour la reddition de comptes auprès de l'ensemble des bailleurs de fonds.</p>	
			<p>Le CQDE dépose une demande de financement dans le cadre du Programme projet d'impact de la Chambre des notaires du Québec.</p>	
			<p>Poursuite des discussions auprès d'une nouvelle fondation.</p>	



ATTEINT



PARTIELLEMENT ATTEINT



EN COURS



EN ATTENTE



NON ATTEINT





CENTRE QUÉBÉCOIS DU
DROIT DE L'ENVIRONNEMENT